



Lbo recherche mon sauveur

Par **mayland**, le **23/08/2009** à **19:46**

Bonjour,

Je suis salarié d'une SARL; Mon boss me propose de devenir actionnaire 10%;

Il s'agit du rachat d'une Holding par un autre Holding .

LBO ET plus précisément OBO;

Avant de rentrer ds ce sujet , qui maitrise bien cela ??????

j'attends vos réponses pour entrer dans le detail.

MERCI

Maryland à l'aide lol

Par **Berni F**, le **23/08/2009** à **21:46**

Bonjour,

voici un site qui traite de la question, vous y trouverez peut la réponse à la question que vous vous posez :

<http://snipurl.com/qs6ra> [www_fusacq_com]

sinon, que voulez vous savoir ?

Par **mayland**, le **24/08/2009** à **18:25**

Merci, une réponse , c'est sympa.

La totalité des actions de notre société est détenue par une HoldingA située à Maurice. Notre Sté, elle, est à la Reunion , mon patron est le gérant et à la tete de la holding (meme si c'est un autre nom qui y figure.....)

il propose d'aquerir la holding A par une autre holdingB située à la Reunion ET donc notre Sté. Pour cela il a fait un audit auprès de l'unofi afin d'etudier le montage .Le projet est deposé à ce jour dans plusieurs banques.

Il fait financer par une banque l'achat sur sept ans de la Holding A;et nous propose moi10% un collegue 10 et deux autres à 5 donc il est actionnaire à 70.

Il nous dit ne pas toucher aux salaires, il dit payé la caution à la banque 20% de la somme empruntée donc pour lui et pour nous, en gros nous on ne sort rien, et si il y a vente un jour lol je disposerai donc de 10% du produit de la vente . Et il voudrait bien sur que l'on prenne une desision comme ca, vite,l'opportunité dit il.....

MA QUESTION Que doit on lui demandé , car à ce jour ,nous ne disposons que de ces dires.....??????????????????

Par **Berni F**, le **24/08/2009** à **19:18**

Bonjour,

après une première lecture, je comprends qu'il ne vous demande aucun apport financier.

par contre il vous offre des parts de la holding B en création (30 % en tout dont 10 pour vous)

lui apporterai au capital de la holding B 20 % de la valeur de la holding A.

cela implique qu'il estime votre apport à environ 8.5 % de la valeur de la holding.

si vous n'apportez aucune somme d'argent dans cette holding, je suppose qu'il s'agit d'une SàRL et que votre apport est d'industrie (vous apportez de façon statutaire vos compétences).

<http://www.netpme.fr/creation-entreprise/63-apports-en-industrie-dans-sarl.html>

cela implique que vous seriez durablement engagé à travailler pour la société en contre partie des parts sociales (généralement, c'est sans salaire)

vous pourriez donc lui demander ce que deviendraient vos salaires : il vous dit que le montant ne changera pas, mais dans ce cas, en quoi consiste l'apport en industrie ?

je soupçonne qu'il compte vous expliquer que votre salaire sera remplacé par une

participation au bénéfice... ce ne serait pas forcément une situation meilleure pour vous.

le montage que votre employeur compte faire à 2 caractéristiques principales :

- il lui permettent de récupérer 80 % de la valeur de la société en cash
- il perd 30 % des parts de la société.

en tout cas, je serais suspicieux à votre place : quel intérêt peut il donc avoir à vous offrir 30 % des parts en échange de votre "industrie" alors que vous travaillez d'ors et déjà pour la société si ce n'est pas de réduire le cout de votre travail (puisqu'il parle de maintien de salaire)

Par **mayland**, le **24/08/2009** à **19:30**

effectivement notre Société remboursera le pret tous les mois et c'est par notre travail qui serait selon lui la contrepartie . il dit qu'il ne touche pas au salaire mais sachant que le mien est composé d'une base avec des primes , il peut par xemple supprimer ses primes en pretextant que je suis actionnaire et que c'est pour les besoins de la Société , il peut aussi gelé ls salaires pendants sept ans

je le connais depuis 11 ans et ce n'est pas le genre à faire des cadeaux,je ne l'ai jamais vu en faire d'ou mon inquietude ou est le loup?

Par **Berni F**, le **24/08/2009** à **20:10**

l'intérêt de votre employeur de faire de vous des associé ne me semble pas évident.

ceci dit, savez vous si la société se porte bien ?

sinon, vous pourriez jeter un œil sur ce site :

<http://www.societe.com>

vous y trouverez les derniers bilans gratuitement (enfin, des versions allégées de bilan)

si vous le souhaitez, je pourrais vous donner mon sentiment sur la valeur de la société : dans ce cas, indiquez moi son nom ou son n° SIREN par la messagerie interne.

Par **mayland**, le **24/08/2009** à **20:31**

je suis au courant de la santé de notre société , elle est bonne .

Mais je pense qu'il n'y aura pas une progression fulgurante durant les sept ans avenir si notre structure n'évolue pas plus que ça ;
Il faut savoir qu'il y a plusieurs sociétés qui gravitent autour exemple une société qui servait à louer les voitures à notre société évidemment cette sté lui appartient ; mais il vient s'essayer un redressement fiscal à cause des mouvements d'argent entre la notre et toutes ces petites sociétés.
Il a prévu de les éliminer toutes , de ne plus prendre de salaire, car il vit et a une autre activité hors de notre département , donc il ne travaille pas avec nous il gère par msn avec le comptable , moi et d'autres.
par le biais d'un call center il va économiser 5 salaires , donc la société va gagner de l'argent oui en éliminant des charges mais pas en évoluant à mon sens.

Par **Berni F**, le **24/08/2009** à **21:05**

j'entrevois alors un intérêt :

je suppose qu'il veut que vous deveniez gérants afin de ne plus avoir à s'occuper de la société.

l'opération lui permettant au passage de sortir 80 de la valeur de la société en cash, il fait peser l'essentiel du risque de votre éventuel "échec" (ou d'une mauvaise conjoncture) aux banques (sachant qu'il présentera aux banques les bilans passés qui sont visiblement bons)

je vous suggère donc de bien faire attention aux conditions qu'il va vous proposer :

- maintien du salaire pour vos anciennes fonctions
- votre apport en industrie devant (à mon avis) se limiter aux fonctions de gestion et être limité dans le temps.

il convient aussi, avant de prendre votre décision de prendre connaissance des "risques juridiques" liés à cette fonction :

<http://snipurl.com/qu9ye> [www_netpme_fr]

autre aspect : en tant que gérants minoritaires, il est probable que vous perdriez le bénéfice de l'assurance chômage, ce qui pourrait être gênant, si la société est mise en difficulté (il ne faut pas oublier que contrairement à aujourd'hui, elle sera fortement endettée)

Par **mayland**, le **25/08/2009** à **17:21**

bonsoir Berni F,

Je tiens à vous dire merci car tous les éléments que vous m'avez apportés m'ouvrent des pistes. Je vais relire l'ensemble de nos échanges , synthétiser, afin de recentrer mes explications et mes demandes.

Puis je me permettre de vous demander quel est votre activité?
j'espère ne pas trop vous ennuyer avec toutes mes questions.
Cordialement
Pierre

Par **Berni F**, le **25/08/2009** à **18:04**

J'ai été gérant de société.

à bientôt.

Par **mayland**, le **25/08/2009** à **18:44**

ok Mr le ex gérant

je suis le vrp de l'entreprise et donc le seul à ce jour à ramener le chiffre d'affaire.
Le ca se décompose en deux parties
1: vente de matériel
2: vente de prestation (revenu mensuel par prelevement)
les prestations etant bien entendu l'objectif principal.
depuis janvier 09 les ca jusqu'à ce jour sont en hausse environ 5% en moyenne .
J'ai la particularité d'avoir un salaire de base plus des primes exeptionnelles
mais en fait mon salaire est fixe , j'ai une voiture fournie, et le gsm.

Je vais audela de mon contrat en fait car je fais les plannings pour les techniciens, donc organisation , lorsqu'il y a des litiges je traite avec les experts d'assurance , ... et bien d'autres choses. Je suis une sorte de second quand mon boss n'est pas la .
Je pense que ces infos sont importantes.

Par **mayland**, le **25/08/2009** à **20:57**

il compte resté le gérant de la Société.

Aujourd'hui il a demandé à mon collegue de remplir un document pour le notaire ce document est une fiche de renseignement d'etat civil

qui se nomme "question d'etat civil vendeur "

à quoi correspond ce document??????????????

Par **Berni F**, le **25/08/2009** à **22:03**

je ne sais pas si ces détails ont de l'importance.

maintenant, ce qui doit vous intéresser est l'intérêt pour vous de vous associer au projet de votre patron : si il ne vous propose qu'un maintien de vos condition de travail / rémunération / participation au bénéfice... vous n'avez pas d'intérêt à endosser des responsabilités supplémentaires.

de par mon expérience, je peux vous dire que si la fonction de gérant est généralement plus intéressante, le statut de simple employé est nettement plus "confortable" et ce, même à travail équivalent (dans ce second cas, vous n'êtes pas autant "concerné" par les problèmes)

Par **Berni F**, le **26/08/2009** à **08:25**

concernant le document sur l'état civil, je suppose que c'est juste pour collecter les renseignements nécessaires à la préparation de l'acte.

j'imagine que si il est dénommé "question état civil vendeur" c'est sans doute parce qu'il a pris un formulaire qui sert normalement à autre chose (parce que les informations à y apposer correspondent)

enfin, c'est mon avis... mais en réalité, je n'en sais rien !

concernant votre patron, qui compte rester gérant de la société... je ne vois pas, dans ce cas son intérêt (enfin, intérêt "honnête" je veux dire).

si il veut vous convaincre d'accepter qu'une partie de votre salaire soit "compensée" par une participation au bénéfice, il faudra bien différencier les bénéfices passés des bénéfices futurs (en effets, les bénéfices futurs seront très en deçà de ceux du passé du fait de l'endettement de la nouvelle société)